

**Communiqués**

Tous les communiqués

**Communiqués par sujet**

Communiqués par ministère

Services aux collectivités

Développement économique

Éducation

Énergie, Mines et

Ressources

Environnement

Conseil exécutif

Finances

Direction des services en français

Santé et Affaires sociales

Voirie et Travaux publics

Justice

Commission de la fonction publique

Tourisme et Culture

Direction de la condition féminine

Communiqués par société d'État

Société de développement du Yukon

Société d'énergie du Yukon



Société d'habitation du Yukon

Société des alcools du Yukon

Commission de la santé et de la sécurité au travail du Yukon



Communiqués conjoints

Nouvelles du premier ministre

**Communiqués par date**

Communiqués 2017

Janvier

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

Juillet

Août

Septembre

Octobre

Novembre

Décembre

Nouvelles archivées



**Communiqué**

Pour diffusion immédiate numéro 11-061

Le 16 mai 2011

**Les services de santé auditive offerts au Yukon devançant la recommandation de la Société canadienne de pédiatrie**

WHITEHORSE — Le Yukon est l'une des trois administrations canadiennes à ne pas avoir attendu la recommandation de la Société canadienne de pédiatrie pour mettre sur pied un programme universel de dépistage néonatal des troubles auditifs; un tel programme depuis existe en effet depuis 2002.

« Il y a neuf ans, le Yukon a reconnu l'importance de procéder, peu après la naissance de chaque enfant, à un dépistage des troubles auditifs », a dit le ministre de la Santé et des Affaires sociales, M. Glenn Hart.

En collaboration avec le Service de santé auditive et le personnel du service de maternité de l'Hôpital général de Whitehorse, le gouvernement du Yukon a adopté le programme universel visant à dépister les troubles auditifs chez chaque enfant né à l'hôpital, où environ 365 naissances sont enregistrées chaque année.

« Nous savons qu'en soumettant les nourrissons au dépistage, nous pouvons prévenir des retards de développement graves et coûteux. Cela signifie également que ces bébés, étant diagnostiqués bien avant qu'ils commencent à parler, peuvent ainsi recevoir de l'aide plus rapidement », a ajouté M. Hart

Le Yukon, l'Ontario et la Colombie-Britannique ont des programmes universels, et le Québec a annoncé qu'il planifiait d'en créer un. Les autres provinces et territoires procèdent au dépistage des troubles auditifs seulement chez les nourrissons qui présentent des risques élevés de perte auditive, les enfants nés avant terme et ceux qui souffrent d'une infection grave comme la méningite. Au Yukon, suite à leur formation spécialisée, ce sont des infirmières du service de maternité qui procèdent au dépistage des troubles auditifs chez les nourrissons et ce, à peine 12 heures après la naissance de ces derniers.

La perte auditive est l'un des troubles congénitaux les plus communs, touchant environ cinq nouveaux nés sur 1 000; cependant, environ la moitié des nourrissons touchés ne présentent pas de facteurs de risque évidents.

Mai est le mois de la communication au Canada.

-30-

Renseignements :

Brianne Young  
Communications  
Conseil des ministres  
867-373-7494  
[brianne.young@gov.yk.ca](mailto:brianne.young@gov.yk.ca)

Pat Living  
Communications  
Santé et Affaires sociales  
867-667-3673  
[patricia.living@gov.yk.ca](mailto:patricia.living@gov.yk.ca)

Val Pike  
Régie des hôpitaux du Yukon  
867-393-8784  
[val.pike@wgh.yk.ca](mailto:val.pike@wgh.yk.ca)

<%img\_newsarticle%>

